

Vers un Contrat Régional 3ème génération (2010-2014)

Lors du Comité Syndical du Pays du 22 janvier, ont été adoptées « les orientations partagées pour l'action » qui constituent le socle du futur programme d'action du Contrat Régional de Pays 3ème génération. Nous rappelons ici les deux étapes pour son élaboration.

1ère étape : Les Orientations partagées pour l'action.

Le Pays définit ses orientations et la Région définit sa perception des enjeux du territoire. Les Orientations partagées pour l'action constituent le socle et l'armature du futur Contrat.

2ème étape : Le programme d'actions.

C'est le contrat que nous signerons avec la Région Centre. Le programme doit traduire la rencontre de la volonté régionale et des priorités locales. Il doit comprendre 2 volets avec, en tout, douze priorités.

- **1er bloc de priorités** (35% minimum des crédits affectés, toutes les thématiques devant être traitées) :

- Formation / développement et innovation économique
- Services à la population
- Habitat / Rénovation urbaine
- Performance énergétique
- Qualité des paysages
- Mobilité
- Biodiversité / Eau



- **2ème bloc de priorités :**

- Économie touristique
- Développement de l'accès à la culture
- Aménagements urbains / Cadre de vie
- Activités sportives et de loisirs
- Agriculture



Le montant global de ce contrat pourrait être de l'ordre de 6 500 000 € de subventions.

L'élaboration du programme d'actions se poursuit; nous l'évoquerons plus précisément, tout comme le cadre réglementaire, dans une prochaine édition.

Le quizz du Pays

Connaissez-vous bien le Syndicat de Pays ? Pour le savoir, participez à notre « Quizz du Pays » et gagnez un superbe cadeau !

-QUESTION N°1 :

En quelle année le Syndicat de Pays a-t-il été créé ?

-QUESTION N°2 :

Combien de Présidents se sont succédés depuis la création du Pays ?

-QUESTION N°3 :

Combien de Communes étaient adhérentes au Pays à sa création ?

-QUESTION N°4 :

Combien de Communes sont adhérentes au Pays aujourd'hui ?

-QUESTION N°5 :

En 2009, combien de Communautés de Communes étaient adhérentes au Syndicat de Pays ?

-QUESTION N°6 :

Quelle est la Commune située le plus au sud du Syndicat de Pays ?

-QUESTION N°7 :

Combien de « Contrats régionaux de Pays » ont été signés avec la Région Centre ?

-QUESTION N°8 :

Où est situé le siège social de la CLE du SAGE « Nappe de Beauce » ?

-QUESTION N°9 :

Comment se nomme le Contrat signé avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie en 2007 ?

-QUESTION N°10 :

De quelle église s'agit-il ?

réponse a : Courcy-aux-Loges

réponse b : Bellegarde

réponse c : Puisseaux



Règlement : retournez votre réponse sur papier libre par courrier au Syndicat de Pays, 16 avenue de la République - 45300 PITHIVIERS avant le 31 mars 2010 (cachet de la poste faisant foi). En cas d'égalité, le gagnant sera tiré au sort. Résultat dans notre prochaine édition et sur le www.pays-du-pithiverais.fr.

**Cette « Lettre d'information » est aussi et surtout la vôtre.
Nous sommes à votre écoute pour diffuser vos actualités.**

Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais

16 avenue de la République - 45300 PITHIVIERS

Tél. : 02 38 30 64 02 - Fax : 02 38 30 72 87

pays-beauce-gatinais-en-pithiverais@wanadoo.fr

www.pays-du-pithiverais.fr

